

MANUEL DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 10 – INTRODUCTION

SECTION 20 – GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20.00	Qualité
20.10	Révisions
20.20	Service à la clientèle accessible
20.30	Renseignements et communication accessibles
21.10.10	Demandes de révision en vertu de l'article 60.9
21.10.40	Dépenses engagées pour assister aux audiences d'appel
21.30.10	Autorisation de signer des documents
21.30.20	Pouvoir de signature de chèques
21.30.40	Changements non substantiels et corrélatifs aux politiques
21.50	Protection et divulgation des renseignements et accès à ceux-ci
21.90	Bureau des pratiques équitables
21.100	Promotions, commandites et dons

AFFAIRES JURIDIQUES

22.00	Processus décisionnel
22.10	Droits d'option
22.20	Conformité et mise en application
22.30	Agents de la WCB
22.70.30	Responsabilités de l'employeur en ce qui concerne la déclaration des réclamations
22.70.40	Obligations de l'employeur de payer et de rembourser les travailleurs

SECTION 30 – FINANCES, COTISATIONS ET ADMINISTRATION

COMPTABILITÉ ET FINANCES

31.05	Politique de financement
31.05.05	Modèle d'établissement de taux pour les employeurs de la catégorie E
31.05.10	Allègement des coûts/transfert des coûts – Employeurs de la catégorie E
31.05.15	<i>Cost Transfer - Individually Assessed Employers</i> (en anglais seulement)
31.05.20	Transfert des taux de cotisation et de l'expérience des coûts de réclamation en cas de changement de propriétaire
31.05.30	Répartition de l'excédent entre les employeurs de la catégorie E
31.10.40	Recouvrements auprès de tiers
31.10.50	Recouvrements

PLACEMENTS

32.00	Énoncé des politiques et des objectifs de placement
-------	---

COTISATIONS

35.05.10	Déclaration et vérification de la masse salariale
35.05.20	Païement et remboursement des primes
35.10.40	Protection pour les activités syndicales
35.10.50	Statut des travailleurs – Entrepreneurs indépendants et employeurs
35.10.60	Protection dans le cadre d'un programme d'expérience de travail
35.10.70	Protection pour les bénévoles
35.10.120	Conditions de la protection facultative
35.20.10	Affectation des employeurs aux catégories d'industrie
35.20.15	Employeurs associés
35.20.50	Demande de statut d'employeur cotisant individuellement
35.20.60	Exigences relatives aux garanties pour les employeurs de la catégorie B

PAIEMENTS

35.40.50	Païements d'indemnités en trop
36.50	Intérêts sur les versements d'indemnités
36.60	Païement d'indemnisation : circonstances spéciales
36.70	Cession des prestations d'assurance-salaire

SECTION 40 – ADMINISTRATION DES INDEMNITÉS

SERVICE DES SOINS DE SANTÉ

42.10	Rôle des Services de soins de santé
42.10.70	Comités d'expertise médicale
42.10.70.20	Convocation d'un comité d'expertise médicale
42.20.20.10	Examens médicaux indépendants

RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

43.00	Réadaptation professionnelle
43.10.30	Indemnités pour déficience fonctionnelle
43.10.50	Réadaptation pour les conjoints ou conjoints de fait des travailleurs décédés
43.10.60	Réadaptation professionnelle préventive
43.20.25	Retour au travail auprès de l'employeur chez lequel s'est produit l'accident
43.20.40	Déménagement

DÉCISION ET INDEMNISATION

44.05	Survenant du fait et au cours de l'emploi
44.05.20	Preuves et avis médicaux contradictoires
44.05.25	Examens médicaux exigés par la WCB
44.05.30	Décisions concernant les lésions psychologiques
44.10.20.10	Conditions préexistantes
44.10.20.40	Luxations de l'épaule
44.10.20.60	Effets récurrents des lésions et des maladies (récidives)
44.10.20.70	Effets récurrents des lésions et des maladies (récidives) (avant janvier 1992)

44.10.30.60	Coopération et atténuation dans le cadre de la guérison
44.10.80.40	Lésion secondaire

MALADIE PROFESSIONNELLE

44.20	Décisions concernant les réclamations pour maladies professionnelles
44.20.50.20	Perte auditive induite par le bruit

PERTE DE GAINS

44.30.60	Avis de modification aux indemnités ou aux services
44.60.10	Indemnités minimales pour déficiences permanentes
44.60.20	Date de départ à la retraite
44.60.30	Indemnité additionnelle spéciale
44.80.10	Indemnités anticipées
44.80.10.10	Gains moyens
44.80.10.40	Gains moyens nets
44.80.30.10	Établissement de la capacité de gain après l'accident
44.80.30.20	Gains après l'accident – Capacité de gain réputée
44.80.30.30	Détermination des gains moyens pour les apprentis, les jeunes travailleurs et les travailleurs étudiants
44.80.30.35	Détermination des gains moyens pour les travailleurs déclarés
44.80.60	Jours fériés
44.80.80.20	Révisions de la perte de la capacité de gain

AUTRES DROITS

44.90.10	Taux de déficience permanente (avec barèmes A et B)
44.100	Taux d'intérêt
44.100.10	Conversions en somme forfaitaire
44.100.20	Rentes
44.110.55	Options pour le conjoint ou conjoint de fait – Préjudice indu
44.110.90	Personnes à charge non résidentes

AIDE MÉDICALE

44.120.10	Aide médicale
44.120.20	Médicaments opioïdes
44.120.30	Soutien aux tâches quotidiennes

SECTION 50 – Prévention et partenariats

52.10	Programme de recherche et d'innovation en milieu de travail
52.20	Financement des programmes de sécurité propres aux industries
52.30	Programme Certifié, SAIN et SAUF au travail (avec annexes A et B)
52.40	Programme de remboursement pour la prévention